

TAUX APPLICABLES POUR LES CONTRIBUTIONS UNITAIRES ET FRAIS RÉELS

Action clé 1 – Mobilité à des fins d'apprentissage pour les apprenants et le personnel de l'éducation des adultes AC121 et AC122

I. Frais liés au voyage

Participation aux frais de voyage aller-retour des participants et de leurs accompagnateurs, de leur lieu d'origine jusqu'à l'endroit de l'activité.

Distance parcourue	Montant - Moyen de transport standard	Montant - Moyen de transport écoresponsable
Entre 0 et 99 km	23 € par participant	
Entre 100 et 499 km	180 € par participant	210 €
Entre 500 et 1999 km	275 € par participant	320 €
Entre 2000 et 2999 km	360 € par participant	410 €
Entre 3000 et 3999 km	530 € par participant	610 €
Entre 4000 et 7999 km	820 € par participant	
8000 km ou plus	1500 € par participant	

Nota Bene : la « distance » correspond à la distance entre le lieu de départ et l'endroit où a lieu l'activité, tandis que le « montant » couvre la contribution pour un voyage aller-retour. Les distances doivent être calculées à l'aide du [calculateur de distance](#) fourni par la Commission européenne.

II. Soutien individuel (= contribution aux frais de séjour)

Le soutien individuel couvre les frais de séjour des participants et des accompagnateurs durant le séjour. Il s'agit d'une contribution aux coûts unitaires, proportionnelle au nombre de participants, à la durée des mobilités et en fonction du pays de destination.

Il ne s'agit pas de taux minima ou maxima mais bien de montants fixes. Ces taux sont fixés pour l'entièreté de la durée du projet de mobilité.

Le montant par jour est calculé ainsi :

- jusqu'au 14ème jour d'activité inclus : le montant par jour par participant, tel que spécifié dans le tableau ci-dessus.
- à partir du 15ème jour: 70% du montant par jour par participant, tel que spécifié dans le tableau ci-dessus.

Classification des pays

Groupe 1	Coût de vie élevé	Danemark, Norvège, Irlande, Suède, Luxembourg, Islande, Finlande, Liechtenstein
Groupe 2	Coût de vie moyen	Autriche, Belgique, Chypre, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Allemagne, Espagne, Malte, Portugal
Groupe 3	Coût de vie bas	République de Macédoine du Nord, Lettonie, Slovaquie, Turquie, Roumanie, Pologne, Bulgarie, République Tchèque, Hongrie, Croatie, Estonie, Lituanie, Slovénie, Serbie

Taux par jour pour le soutien individuel

Pays de destination	Mobilité du personnel/accompagnateurs*		Mobilité des apprenants adultes	
	Montant par jour (jusqu'au 14 ^{ème} jour)	Montant par jour (dès le 15 ^{ème} jour)	Montant par jour (jusqu'au 14 ^{ème} jour)	Montant par jour (dès le 15 ^{ème} jour)
Groupe 1	180 €	126 €	120 €	84 €
Groupe 2	160 €	112 €	104 €	73 €
Groupe 3	140 €	98 €	88 €	62 €

*Si accompagnateur au-delà de 60 jours, montant supplémentaire financé par le budget « Soutien à l'inclusion ».

Si nécessaire, les frais de séjour peuvent s'appliquer au temps de trajet avant et après l'activité, avec une durée maximale de deux jours de voyage pour les participants qui reçoivent une subvention de voyage standard et de quatre jours supplémentaires pour les participants qui reçoivent une subvention relative à un moyen de transport écoresponsable.

III. Soutien à l'organisation de la mobilité

Coûts directement liés à la mise en œuvre des activités de mobilité, qui ne sont pas couverts par les autres postes ci-dessous (ex: préparation pédagogique et interculturelle, soutien et encadrement des participants pendant la mobilité, équipements nécessaires pour la composante virtuelle des activités hybrides, diffusion des résultats, etc.).

Différents montants, selon le type de participants :

Montants	Type de participants
100 EUR	<ul style="list-style-type: none"> - par apprenant dans le cadre des mobilités en groupe - par participant à des activités de mobilité du personnel pour des cours et formations - par expert invité - par enseignant ou éducateur accueilli en formation
350 EUR jusqu'au 100 ^{ème} participant 200 EUR à partir du 101 ^{ème} participant au même type d'activité	<ul style="list-style-type: none"> - par participant à des activités de mobilité individuelle à des fins d'apprentissage pour les apprenants adultes - par participant à des activités de mobilité du personnel à des fins d'observation en situation de travail et de missions d'enseignement ou de formation

Nota bene : Les accompagnateurs ne sont pas considérés comme des participants aux activités de mobilité d'apprentissage et ne sont pas prises en compte dans le calcul du soutien organisationnel.

IV. Frais d'inscription

80 EUR par participant par jour; chaque membre du personnel peut recevoir au maximum 800 EUR pour couvrir les frais d'inscription au sein d'une même convention de subvention.

V. Soutien inclusion

La catégorie des participants ayant moins d'opportunités (AMO) est définie strictement par les autorités nationales. Les critères d'éligibilité des participants AMO sont disponibles via ce [lien](#).

Il existe 2 volets à ce financement complémentaire :

Soutien pour le participant	Coûts additionnels concernant directement les participants ayant moins d'opportunités et leurs accompagnateurs (y compris les frais de voyage et de séjour justifiés si une subvention n'est pas demandée pour ces participants par l'intermédiaire des catégories budgétaires «Voyage» et «Contribution aux frais de séjour»). <u>Contribution</u> : Sur base des frais réels. La demande doit être justifiée par le candidat et approuvée par l'agence nationale.
Soutien pour l'organisme	Coûts liés à l'organisation des activités de mobilité pour les participants ayant moins d'opportunités. <u>Contribution unitaire</u> : 100€/participant

VI. Visites préparatoires

575€ par participant (avec un maximum de 3 participants par visite) pour couvrir les frais de de voyage et de séjour lors d'une visite préparatoire.

VII. Soutien linguistique

150 EUR par participant

Nota bene : Aucun soutien linguistique individuel n'est mis à disposition pour le personnel en mobilité pour une durée de moins de 31 jours et pour les apprenants adultes participant à des activités de mobilité de groupe.

VIII. Coûts exceptionnels pour frais de voyage élevés

Frais de voyage élevés pour les participants et leurs accompagnateurs qui ne peuvent pas être couverts par la subvention standard «Voyage» en raison de l'éloignement géographique ou d'autres obstacles.

Sur base de frais réels, à hauteur de **maximum 80% des coûts éligibles**.

La demande doit être justifiée par le candidat et approuvée par l'agence nationale.